



aide juridictionnelle; motion du Barreau d'ANGERS

publié le **23/06/2014**, vu **2728 fois**, Auteur : [veronique levrard avocate](#)

Mobilisation du Barreau d'ANGERS la semaine du 23 au 27 juin

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2014, le Barreau d'ANGERS a décidé :

- de se joindre à la **journée de grève nationale totale jeudi 26 juin 2014** initiée par la représentation nationale (cabinet fermé, pas de rendez-vous, pas d'expertise)
- d'une **grève des audiences civiles et pénales du 23 juin au 27 juin 2014 inclus** sauf pour le contentieux des libertés (*juge d'application des peines, comparution immédiate, JLD, Chambre d'Instruction et Hospitalisation d'office*) et les placements en matière d'assistance éducative.



ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR D'ANGERS

Motion du Barreau d'Angers

Adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et le Conseil de l'Ordre réunis le jeudi 19 juin 2014,

A l'appel du Conseil National des Barreaux,

Le Barreau d'Angers, réuni en Assemblée Générale le jeudi 19 juin 2014,

DEPLORE que les propositions de la profession permettant le doublement du budget de l'accès au droit par des financements complémentaires et la création d'un fonds d'aide juridique n'aient jamais été étudiées par les pouvoirs publics.

REJETTE l'unique proposition du Ministère de la Justice consistant à instaurer une taxe scandaleuse sur la profession d'Avocat.

EXIGE la mise en œuvre de la réforme de l'aide juridictionnelle souhaitée par la profession indispensable à un véritable accès au droit et à la justice.

DECIDE de participer à la **journée de grève nationale totale du jeudi 26 juin 2014** (cabinet fermé, pas de rendez-vous, pas d'expertise).

DECIDE d'une grève de toutes les audiences civiles et pénales du **lundi 23 juin au vendredi 27 juin 2014 inclus** sauf pour le contentieux des libertés et les placements en matière d'assistance éducative.

Fait à ANGERS, le 19 juin 2014

Le Bâtonnier Jean BROUIN

